

20 mesures

pour booster l'économie wallonne avant la fin de la législature !

Les entrepreneurs et les entreprises veulent la croissance. La croissance de leurs entreprises, au bénéfice de l'emploi, au bénéfice de toute l'économie wallonne et donc de tous les Wallons. Pour se développer, les entreprises doivent d'abord compter sur elles-mêmes. Mais elles doivent aussi être soutenues par des politiques qui maximisent leurs efforts.

Comment ?

En se concentrant sur 5 domaines :

5

1. Favoriser la **croissance** des entreprises
2. Miser sur le **numérique**
3. Mettre **enseignement et formation** en adéquation avec les besoins des entreprises
4. Développer une vraie stratégie en matière d'**énergie**
5. Développer des infrastructures améliorant la **mobilité**.

domaines

Avec quels objectifs ?

20
mesures

SUR LE COURT TERME ET... DU CONCRET !

L'UWE n'a retenu que des mesures applicables en 18 mois et dont les résultats sont **mesurables**, et/ou des **livrables** !

1

Favoriser la croissance des entreprises

01. Politique industrielle : adoption des objectifs chiffrés du conseil de l'industrie et mise en œuvre des mesures-clés.

Objectif : Tableau de bord et KPIs de l'industrie wallonne (dont l'objectif de 20% d'industrie dans le PIB), sélection avant fin 2017 des premières mesures à mettre en œuvre, poursuite de «made different».

02. Pôles de compétitivité : redéfinition de leur rôle dans la politique industrielle wallonne selon les conclusions du conseil de l'industrie

Objectif : Une feuille de route construite et approuvée par les pôles et le Gouvernement avant fin 2017.

03. Animation économique : réorganisation des structures sur base de programmes définis, sélectionnés et suivis par des jurys comprenant pouvoirs publics, entreprises, représentants d'entreprises, experts.

Objectif : Screening des programmes en cours par des jurys ad hoc pour la fin du premier trimestre 2018.

04. Lutte contre la concurrence déloyale entre structures publiques, parapubliques et subsidiées, et les entreprises privées

Objectif : Identifier les situations de concurrence déloyale public/privé et prendre les mesures pour y remédier avant juin 2018.

05. Mise en place d'un programme de soutien aux PME en croissance.

Objectif : mise en œuvre avant juin 2018 d'un programme de services de soutien aux entreprises à potentiel de croissance (dont Digital Wallonia Hub), sur base d'un benchmarking d'expériences dans d'autres pays ou régions (Danemark, Ecosse, Pays-Bas, Flandre).

06. Rationalisation des structures d'accompagnement des startups.

Objectifs (avant juin 2018) :

- sur base de la cartographie des incubateurs privés ou publics, redéfinition des rôles et des synergies, définition d'objectifs, kpi, mesure de l'efficacité
- Mise en place d'un programme d'accélération (scale up)
- Mise en place d'un startup studio via partenariat public/privé
- En parallèle, accélération du soutien aux étudiants/entrepreneurs (budget augmenté, KPI, évaluation externe)

07. Meilleure valorisation des résultats issus des programmes de soutien à la R&D.

Objectifs (2^e semestre 2018) :

- Accompagnement «post-projets» des entreprises financées par la DG06.
- Implication de l'UWE et des fédérations dans la mise en œuvre de l'«innovation store» (initiative destinées à valoriser les «sleeping assets» et «résultats orphelins»)
- Au sein des projets R&D, rendre les coûts d'un «Work package» «Valorisation» ou «Commercialisation» éligibles aux aides.
- Soutenir les centres de recherche dans leurs efforts d'implémentation de l'innovation dans les PME.

08. Cohérence et coordination des relations internationales au fédéral et régional (Traités européens et internationaux / Brexit / licences d'exportation).

Objectif : Assurer l'attractivité de la Wallonie auprès des investisseurs étrangers (image et perception de la Wallonie).

09. Matériel outillage investissements antérieurs à 2006

Objectif : Rédiger projet permettant en cas d'investissement en 2018 et 2019 de bénéficier d'un double incitatif : pas de taxation sur l'investissement neuf et réduction proportionnelle du stock de revenu cadastral antérieur à 2006.

10. Mise en œuvre des zones franches

- Délimiter les zones bénéficiant d'une dispense partielle de précompte professionnel à charge du budget fédéral. Mise en œuvre avant la fin de 2017.
- Augmenter les avantages liés à ces zones franches.

11. Réduction de fiscalité immobilière en lien avec économie (économiseurs d'énergie)

Veiller que les mesures fiscales décidées par le GW soient bénéfiques au développement économique.

12. Définir un plan à 10 ans et son financement concernant la réhabilitation des friches industrielles et urbaines

Objectif : Monter d'ici début 2019 un véritable plan à 10 ans (2020-2030) de réhabilitation de 1.000 hectares de friches accompagné de son plan de financement (Sowafinal, BEI...). Ce plan contribuera à constituer une réserve foncière destinée à l'accueil de l'activité économique.

2 Miser sur le numérique

13. Equipements et infrastructures : THD dans les PAE et autres zones activité économique (mesure 28)

Objectif : Sur base de la cartographie réalisée, consommer le budget de 100 M avant fin 2019 en définissant des priorités

Ecole numérique :

- Très Haut Débit dans les écoles (mesures 25 et 29 du Plan numérique) et Wifi dans les écoles (mesure 39)
- Avoir mis en place la task force Ecole Numérique en 2017
- Outils numériques dans 500 écoles par an (mesure M40)

14. Mise en place des flux informatiques nécessaires à la dématérialisation des formalités et du guichet unique

Objectifs : Avoir réalisé mi-2018 un plan complet des flux à développer, et en avoir implémenté les principaux (après concertation avec le privé) pour mi-2019

Moyens :

- Révision du contrat d'administration OST2 et du plan directeur informatique du DTIC, notamment en ce qui concerne les interconnexions avec les pararégionaux et autres organismes régionaux
- Avoir nommé avant fin 2017 un directeur à eWBS.

20 mesures

pour booster l'économie wallonne avant la fin de la législature !

3 Mettre enseignement et formation en adéquation avec les besoins des entreprises

15. FOREM - Réalisation des priorités UWE du contrat de gestion – à orientation client – : bilan de compétence (notamment screening des compétences IT), formations métiers en demande, centres de compétence, matching offre et demande d'emploi, rationalisation des structures d'accompagnement

Objectifs :

- Au moyen d'indicateurs, mesures budgétaires, informatisation et enquête externe sur la satisfaction des employeurs à l'égard du FOREM et des aides à l'emploi
- Pour les pénuries de main d'œuvre mettre en place un mécanisme d'orientation des demandeurs d'emploi vers les filières de formation correspondant aux métiers en pénurie

16. Enseignement et Alternance

Objectifs :

- Intégrer les nouveaux profils métiers dans l'enseignement et la formation
- Mettre en place un état des lieux des étudiants ne trouvant pas de place en entreprise dans les métiers en demande

5 Développer des infrastructures améliorant la mobilité

19. Définir un plan de fiscalité routière partagé avec les autres régions.

Objectif : Etablir d'ici 2019, avec la Flandre et Bruxelles, le schéma complet (fiscal, juridique, technique, tarifaire...) d'une fiscalité routière intelligente pour tous les usagers à mettre en œuvre après 2020.

4 Développer une vraie stratégie en matière d'énergie

17. Réduction du prix de l'énergie pour les entreprises via l'instauration d'un «tarif» compétitif, avec une attention particulière pour les gros consommateurs et les entreprises électro-intensives (plafonnement de la contribution au développement des SER)

Objectif : Adaptation du décret Electricité avant le 30 avril 2019.

18. Mise en place des accords de branche simplifiés pour les PME et réflexion quant à la poursuite des accords de branche actuels

Objectif : Simplification du paysage (SmartPark II, Mécanisme Novalia et AdB simplifiés pour les PME) pour début 2018 et réalisation d'une étude de faisabilité pour la poursuite des accords de branche au-delà de 2020 (2018).

20. Développement des biocarburants et des infrastructures pour intégrer la mobilité électrique/hybride/CNG et les ITS

Objectif : Engagement en 2018 d'un budget significatif pour 2019 et suivantes pour accélérer les investissements et soutiens publics pour le développement des carburants alternatifs (intégration des biocarburants, bornes électriques, renforcement du réseau, pompes CNG, projets pilotes, flottes publiques...), tout en développant une vision pour les intelligent transport systems (ITS)

Communiqué de presse du 13 octobre 2017

Stagner ou croître ? 20 mesures pour booster l'économie wallonne avant la fin de la législature !

Le constat ? La Wallonie continue de plafonner à 80% du PIB moyen européen. Malgré cela, certains choisissent l'immobilisme, alors que la situation est intenable à moyen et long terme. On ne peut pas continuer à partager de la richesse qu'on ne crée pas !

Le gouvernement wallon a annoncé le changement et une accélération des réformes nécessaires. L'UWE a donc saisi la balle au bond et a présenté son plan de mesures au Ministre-Président avant de rencontrer les différents membres du gouvernement. Le premier accueil est favorable.

Les entrepreneurs et les entreprises veulent la croissance. La croissance de leurs entreprises, au bénéfice de l'emploi, au bénéfice de toute l'économie wallonne et donc de tous les Wallons.

Pour se développer, les entreprises doivent d'abord compter sur elles-mêmes. Mais elles doivent aussi être soutenues par des politiques qui maximisent leurs efforts.

Comment ? En se concentrant sur 5 domaines : favoriser la **croissance** des entreprises, miser sur le **numérique**, mettre **enseignement et formation** en adéquation avec les besoins des entreprises, développer une vraie stratégie en matière d'**énergie** et développer des infrastructures améliorant la **mobilité**.

Avec quels objectifs ? 20 mesures sur le court terme et... du concret ! L'UWE n'a retenu que des mesures applicables en 18 mois et dont les résultats sont **mesurables** et/ou **livrables** !

Pourquoi ? La Wallonie a besoin de davantage d'entreprises de taille plus significative (100 à 400 personnes). La priorité doit être de favoriser la croissance des entreprises existantes à fort potentiel de croissance ou la naissance de nouvelles entreprises.

Les besoins ? Ils sont connus : une main d'œuvre de qualité (formation), des programmes d'aides spécifiques et bien ciblés, une administration efficace, le défi de la transition numérique, une énergie à un prix compétitif.

L'UWE demande donc au Gouvernement Wallon une stratégie à moyen terme, mais aussi des objectifs à court terme : c'est-à-dire réaliser 20 mesures concrètes **avant** la fin de la législature. Certaines mesures sont tellement concrètes qu'elles consistent simplement en l'application de ce qui existe déjà. C'est le cas pour de nombreuses mesures du contrat de gestion du Forem.

Plus globalement, l'UWE veut une économie forte pour une Wallonie forte. Une économie forte c'est :

- Une économie où les entrepreneurs ne craignent pas d'oser.
- Une économie où les start-up ont confiance et grandissent.
- Une économie qui garde les centres de décision des firmes et leurs centres de recherche.
- Une économie attractive pour les investisseurs étrangers.
- Une économie où règne la paix sociale.
- Une économie dont les structures publiques sont simples et lisibles.
- Une économie où l'administration est efficace et partenaire du monde privé.

UWE

L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des employeurs privés qui agit pour assurer la prospérité de la Wallonie, à travers la mise en place et le soutien d'un climat et d'un cadre qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables. www.uwe.be

Union Wallonne des Entreprises